



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation à la Sécurité Routière

**Sous-Direction de l'éducation routière
et du permis de conduire
Bureau national des droits à conduire**

Maître Yohan DEHAN
174 rue de Courcelles
75017 Paris

16 OCT. 2020

Affaire suivie par :

Paris, le
Réf. :

Maître,

Vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de .

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que les mentions relatives à l'infraction commise le . ont été extraites de son dossier.

Par ailleurs, je vous précise que le stage de sensibilisation à la sécurité routière que votre client a suivi les est enregistré et lui a fait bénéficier de la reconstitution de quatre points.

De ce fait, son permis de conduire est de nouveau valide, à ce jour.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

**Pour le ministre de l'intérieur
et par délégation
la cheffe de la section du permis à points
du bureau national des droits à conduire**



Stéphanie PETIT